



AGENDA JANVIER

4	Réunion Dirigeants
10	SENIORS : FCB / AS SUD ESSONNE 2
16	U14/U15 : FCB / AIGLE FERTOISE
17	CDM : FCB / ENT. PAYS DE LIMOURS
17	SENIORS : US SACLAS MEREVILLE 2 / FCB
17	VETERANS : FC WISSOUS 2 / FCB
23	U8/U9 : Festifoot
23	U10/U11 : Phase 2 Journée n°1
23	U12/U13 : Phase 2 Journée n°1
24	VETERANS : FCB / PERS. COMMUNE STE GENEVIEVE
30	U6/U7 : Festifoot
30	U10/U11 : Phase 2 Journée n°2
30	U12/U13 : Phase 2 Journée n°2
31	CDM : FCB / CS MENNECY
31	SENIORS : FCB / AS ANGERVILLIERS



Le Bureau du FC Boissy ainsi que l'ensemble de ses dirigeants vous offrent ses meilleurs vœux pour l'année 2016.

Que cette année soit pour vous, source de bonheur, de joie, de prospérité et de réussite dans votre vie familiale, professionnelle et sportive.

Pour le club, souhaitons à toutes les équipes en compétition une totale réussite.

Pour les jeunes des différentes catégories du Football d'Animation, qu'ils continuent à apprendre, à progresser et surtout à se faire plaisir, même si la victoire n'est pas toujours au bout.

Pour les U15, qu'ils continuent la phase retour comme la phase aller (2^{ème} du classement), et en bonus pourquoi pas une accession en 2^{ème} division.

Pour les seniors après un début de saison prometteur, souhaitons leur, pour 2016, que la motivation et l'envie reviennent, que le sérieux soit de retour avec une participation plus assidue aux entraînements. Si ces conditions sont respectées, nul doute que les bons résultats s'enchaîneront.

Pour les CDM, qu'ils continuent à accumuler les bons résultats (2^{ème} du classement). Peut-on aussi espérer dans un proche avenir, que cette catégorie vive moins en autarcie et que ses membres s'impliquent plus, dans la vie du club.

Pour les vétérans, que 2016 continue dans la bonne humeur, fair-play et plaisir et plus de réussite devant les buts adverses.

Pour les parents, qu'ils viennent le plus souvent possible supporter leurs enfants et qu'ils s'engagent plus dans la gestion du club.

Souhaitons aussi que l'équipe municipale mette moins de bâtons dans les roues des associations buxéennes et dépense plutôt son énergie à aider les associations à se développer et non à les affaiblir.

Enfin, souhaitons que l'équipe de France connaisse la même réussite à l'Euro 2016 que celle menée par Michel Platini en 1984.

Bonne et heureuse année 2016 !



Retrouvez les dernières photos et vidéos



Plateau U6/U7 à Ollainville



U12/U13 : FCB / Ollainville



U14/U15 : FCB / FC Étampes 3



Vétérans : Entraînement (20/12/2015)





Ils fêtent leur anniversaire ce mois-ci !

	Nom	Prénom	Né(e) le	Cat.		Nom	Prénom	Né(e) le	Cat.
	LELOUP	Christophe	01/01/1977	Vétéran		PONTAC	Sébastien	17/01/1982	C.D.M.
	MARIE-LUCE	Raymond	01/01/1975	Vétéran		DE SAINT-AUBERT	Baptiste	19/01/2010	U6
	TIVIERGE MASSINET	Simon	03/01/2003	U13		RUBIN	Levi	21/01/2010	U6
	DESSENOIX	Benjamin	04/01/1993	Senior		SEGUI	Manny	21/01/2005	U11
	MOREIRA CARNEIRO	José	05/01/1978	Vétéran		DI MURRO	Julien	22/01/1977	Dirigeant
	ARANDEL	Ludovic	09/01/1977	C.D.M.		LE LANDAIS	Alexandre	28/01/2004	U12
	DABOUT	Lucas	16/01/2008	U8		GUILBERT	Lionel	31/01/1955	Dirigeant
	FADEL	Adrien	16/01/2006	U10					

Les U8/U9 remportent brillamment le tournoi de Voves (Eure-et-Loir)

Pour leur première participation à un tournoi en salle, la jeune équipe buxéenne composée de Maxime, Léo, Timéo, Raphaël N., Damian, Hugo, Gauthier et Lucas arrache la victoire en finale après la séance des tirs aux buts.

Félicitations à tous ces futurs champions !





Quesaco ? : Le barème des sanctions

Partie 1 : Comportement illicite et violences verbales

Après avoir vu, le mois dernier, les différentes fautes passibles d'un avertissement ou d'une exclusion, nous allons analyser aujourd'hui les sanctions encourues par un joueur ou un dirigeant, suite à un comportement illicite ou à des violences verbales.

Le barème, présenté ci-dessous, énonce à titre indicatif les sanctions disciplinaires infligées à l'encontre des joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters ou toute autre personne accomplissant une mission au sein d'un club.

Il est à noter que les sanctions divergent selon que le préjudice est commis à l'encontre d'un officiel ou à l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou envers le public

Sont notamment considérées comme officiels, les personnes qui agissent en qualité d'arbitre, arbitre-assistant ou délégué.

Conformément aux dispositions de la Loi 5 du Jeu édictée par l'international Board, l'arbitre du match a la faculté d'avertir ou d'exclure (présentation du carton jaune ou rouge), à l'issue de la rencontre (après le coup de sifflet final), tout joueur situé dans le périmètre de l'aire de jeu (dégagements compris limités par la main courante) qui adopterait un comportement répréhensible et sanctionnable au titre du présent barème.

Un joueur ayant fait l'objet d'une exclusion est soumis au principe de l'application du match automatique de suspension ferme.

Toutes les interdictions mentionnées ci-dessous impliquent obligatoirement :

- 1) celles de jouer
- 2) d'être présent sur le banc de touche et dans le vestiaire des arbitres
- 3) d'assurer toutes fonctions officielles



NATURE DE L'ACTE	SANCTION MINIMALE
Deuxième avertissement au cours du même match (exclusion)	1 match
Trois avertissements en moins de 3 mois. Il est à noter qu'à la fin de chaque saison, les avertissements confirmés (1ère et 2nde inscription au fichier disciplinaire du joueur concerné) sont systématiquement supprimés.	1 match

1.1 – Avertissements reçus (carton jaune)

NATURE DE L'ACTE	MOMENT	SANCTION MINIMALE	
		JOUEUR	ENTRAINEUR, EDUCATEUR, DIRIGEANT, PERSONNEL MEDICAL
Conduite antisportive (joueur ayant annihilé de manière irrégulière une occasion de but sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'adversaire).	Pendant la rencontre	2 matchs	
Faute grossière à l'encontre d'un joueur (violation des lois du jeu commise par un joueur en raison de son imprudence, de son excès d'engagement ou de son excès combativité, laquelle et/ou lesquels peuvent entraîner la mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire)	Pendant la rencontre	3 matchs	
Conduite inconvenante (attitude ou comportement qui nécessite un rappel à plus de modération de la part des officiels).	Au cours de la rencontre		Rappel à l'ordre
	En dehors de la rencontre		1 match
Conduite inconvenante répétée (geste ou comportement dépassant la mesure d'expression requise eu égard aux fonctions de l'auteur perturbant la sérénité de la rencontre).	Au cours de la rencontre		1 match
	En dehors de la rencontre		2 matchs
Propos (ou gestes) excessifs ou déplacés (remarques, paroles, gestes exagérés, hors contexte, ou dépassant la mesure).	Au cours de la rencontre	1 match	2 matchs
	En dehors de la rencontre	2 matchs	3 matchs
Propos blessants (remarques et paroles prononcées dans le but d'offenser la personne qui en est l'objet).	à l'encontre d'un joueur, d'un dirigeant ou du public	Au cours de la rencontre	1 match
		En dehors de la rencontre	2 matchs
	à l'encontre d'un officiel	Au cours de la rencontre	2 matchs
		En dehors de la rencontre	3 matchs

Le barème des sanctions : Comportement illicite et violences verbales (suite)



NATURE DE L'ACTE	MOMENT	SANCTION MINIMALE		
		JOUEUR	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	
Propos grossiers (remarques et paroles prononcées dans le but d'insulter la personne (et/ou la fonction) visée) ou injurieux (remarques et paroles prononcées dans le but de blesser d'une manière grave et consciente la personne (et/ou la fonction) visée, sans que les mots ou expression utilisés soient pour autant grossiers.	à l'encontre d'un joueur, d'un dirigeant ou du public	Au cours de la rencontre	2 matchs	4 matchs
		En dehors de la rencontre	3 matchs	8 matchs
	à l'encontre d'un officiel	Au cours de la rencontre	3 matchs	8 matchs
		En dehors de la rencontre	4 matchs	12 matchs
Gestes ou comportements obscènes (attitude qui blesse ouvertement la pudeur par des représentations d'ordre sexuel).	à l'encontre d'un joueur, d'un dirigeant ou du public	Au cours de la rencontre	3 matchs	8 matchs
		En dehors de la rencontre	4 matchs	12 matchs
	à l'encontre d'un officiel	Au cours de la rencontre	4 matchs	12 matchs
		En dehors de la rencontre	5 matchs	4 mois de suspension
Menace(s) ou intimidation(s) verbale(s) ou physique(s) (paroles et/ou le(s) geste(s) ou l'attitude(s) exprimant une intention de porter préjudice à l'intégrité physique d'une personne et/ou de lui inspirer de la peur ou de la crainte).	à l'encontre d'un joueur, d'un dirigeant ou du public	Au cours de la rencontre	3 matchs	12 matchs
		En dehors de la rencontre	4 matchs	4 mois de suspension
	à l'encontre d'un officiel	Au cours de la rencontre	5 matchs	4 mois de suspension
		En dehors de la rencontre	8 matchs	5 mois de suspension
Propos ou comportements racistes ou discriminatoires (attitudes et paroles portant atteinte à la dignité d'une personne en raison notamment de son idéologie, race, appartenance ethnique, couleur, langue, religion ou sexe).			6 matchs	5 mois de suspension

Les résultats du mois de décembre

5	Championnat	U14/U15	ES St Chéron	FCB	0-5	13	Championnat	Seniors	FCB	FC Breuillet 2	0-7
6	Championnat	CDM	FCB	CO Les Ullis	5-1	13	Championnat	Vétérans	FCB	US Tournelles-Concy-Yerres	0-2
6	Championnat	Vétérans	FC Sermaise	FCB	1-2	19	Amical	U10/U11	FC Villemoisson	FCB	4-1
12	Championnat	U12/U13	FCB	AS Ollainville	1-10	20	Championnat	CDM	FC St Vrain	FCB	2-6
12	Championnat	U10/U11	FCB	CO Villiers S/Orge	5-3	20	Championnat	Vétérans	FCB	Jeunesse Auversoise	5-0
12	Championnat	FCB	FCB	FC Etampes 3	2-1	20	Coupe du District	Seniors	AS Bruyères	FCB	3-1



FOOTBALL CLUB DE BOISSY SOUS SAINT YON

Mairie,
Place du Général De Gaulle
91790 Boissy Sous Saint-Yon

Téléphone : 06 45 86 74 39

Messagerie : fcboissyssy@gmail.com

Site internet : <http://fcboissy.footeo.com>

